

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE LAC-BROME**

Le 14 août 2017

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Ville de Lac-Brome tenue lundi, le 14 août 2017, à 19h00, à la salle Fulford, sise au 62, chemin Davis, à Lac-Brome.

Sont présents : messieurs les conseillers Robert Laflamme, Ronald Myles et Lee Patterson ainsi que mesdames les conseillères Louise Morin et Karine Fortin.

Est absent : Monsieur le conseiller Thomas McGovern.

Tous formant quorum sous la présidence du maire Richard Burcombe.

Sont aussi présents : le directeur général, monsieur Gilbert Arel et le greffier, Me Edwin John Sullivan.

Environ vingt (20) personnes assistent à la séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.1 Ouverture de la séance -- Informations générales

Sur constatation du quorum, le maire Richard Burcombe souhaite la bienvenue aux personnes présentes dans la salle.

2017-08-249 1.2 Modifications à l'ordre du jour / Adoption de l'ordre du jour

Il est

Proposé par Ronald Myles

Appuyé par Louise Morin

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

2017-08-250 1.3 Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 4 juillet 2017 et de la séance extraordinaire du 20 juillet 2017

Le maire et les élus ont reçu copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 4 juillet 2017 et de la séance extraordinaire du 20 juillet 2017.

Il est

Proposé par Lee Patterson

Appuyé par Louise Morin

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le Conseil approuve des procès-verbaux de la séance ordinaire du 4 juillet 2017 et de la séance extraordinaire du 20 juillet 2017.

ADOPTÉ

2. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Lettre du 25 juillet 2017 du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur informant la Ville de l'absence de fond pour le projet de construction d'un Centre aquatique à Lac-Brome.

Lettre du 27 juillet 2017 du Ministère des Transports du Québec concernant la réduction de la limite de vitesse de 70 km/heure à 50 km/heure sur un tronçon de la route 104.

3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

David Evans : Demande des précisions concernant les limites de vitesse. Le maire répond qu'un avis de motion et la présentation d'un projet de règlement est prévu à l'ordre du jour.

Alfred Vallières : Demande des précisions concernant l'ordre du jour sur le site Internet, l'état du chemin Fulford et la signalisation sur certaines routes. Le maire donne les précisions demandées.

Pierre Beaudoin : Demande des précisions concernant la fermeture récente de la plage Douglass. Le directeur général confirme que ce n'était pas pour cause de surverse.

Yves Banchong : Demande des précisions concernant une récente demande de dérogation mineure. Le maire et le conseiller Patterson donnent les précisions demandées.

Bryan Green : Demande des précisions concernant le projet du Centre aquatique. Le maire donne les précisions demandées.

4. ADMINISTRATION / LÉGISLATION

4.1 ADMINISTRATION

2017-08-251

4.1.1 Comptes à payer et liste des chèques émis

Il est

Proposé par Louise Morin

Appuyé par Karine Fortin

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le Conseil approuve les listes suivantes:

- Comptes à payer : **457 352,76 \$;**
- Chèques émis : **15 528,14 \$.**

ADOPTÉ

4.1.2 Décomptes progressifs, factures et dépenses diverses

4.1.2.1 Décomptes progressifs

N/A

2017-08-252 4.1.2.2 Factures et dépenses diverses

Il est

Proposé par Karine Fortin

Appuyé par Robert Laflamme

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le Conseil approuve les factures et dépenses diverses suivantes:

- **Sintra Inc.**, pour travaux réalisés en exécution du contrat AO 2015-06 (Revêtement bitumineux) : **45 206,53 \$**, taxes incluses;
- **Somavrac Inc.**, pour la fourniture de calcium liquide : **30 836,60 \$**, taxes incluses;
- **Les Consultants S.M.**, pour services professionnels rendus en exécution du contrat AO 2017-04 (Rue Victoria) : **36 344,30 \$**, taxes incluses.

ADOPTÉ

4.1.3 Ententes, contrats et mandats

2017-08-253 4.1.3.1 Entente intermunicipale VLB-Sutton (Incendie)

ATTENDU la résolution 2017-07-222;

Il est

Proposé par Robert Laflamme

Appuyé par Ronald Myles

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le Conseil mandate le maire, Richard Burcombe, et le directeur général, monsieur Gilbert Arel, ou, en son absence, la directrice générale adjointe, madame Lucy Edwards, pour signer pour et au nom de la Ville, ladite entente intermunicipale avec Sutton concernant le partage d'un DSI, d'un Capitaine et d'un Pompier.

ADOPTÉ

2017-08-254 4.1.3.2 Entente intermunicipale VLB-Granby (Loisirs)

ATTENDU la nécessité de convenir avec Granby d'une entente concernant l'utilisation de certains de ses services ou infrastructures de loisirs afin de permettre aux résidents de Lac-Brome d'y avoir accès;

Il est

Proposé par Ronald Myles

Appuyé par Louise Morin

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le Conseil mandate le maire, Richard Burcombe, et le directeur général, monsieur Gilbert Arel, ou, en son absence, la directrice générale adjointe, madame Lucy Edwards, pour signer pour et au nom de la Ville, ladite entente intermunicipale avec Granby concernant l'utilisation de certains services ou infrastructures de loisirs de Granby par des résidants de Lac-Brome.

ADOPTÉ

2017-08-255

4.1.3.3 AO 2017-07 – Réfection de la rue Victoria (Contrôle des matériaux)

ATTENDU l'appel d'offres AO 2017-07 pour services professionnels pour la réfection de la rue Victoria (Contrôle des matériaux);

ATTENDU QUE les trois (3) soumissions suivantes étaient reçues par la Ville dans le cadre de cet appel d'offres, chacune s'étant qualifiée pour l'ouverture de l'enveloppe de prix:

<i>Soumissionnaire</i>	<i>Rang</i>	<i>Prix (taxes incluses)</i>
Groupe ABS Inc.	3	32 221,74 \$
Les Services EXP Inc.	1	27 062,82 \$
Laboratoires de la Montérégie	2	26 921,40 \$

ATTENDU QUE la soumission emportant le 1^{er} rang après évaluation pondérée est celle de Les Services EXP Inc. au montant de 27 062,82 \$, taxes incluses mais qu'il n'y pas lieu d'accorder un contrat vu les résultats de l'AO 2017-09 pour la réfection de la rue Victoria;

Il est

Proposé par Lee Patterson

Appuyé par Louise Morin

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le Conseil n'accorde aucun contrat dans le cadre de l'appel d'offres AO 2017-07 pour services professionnels pour la réfection de la rue Victoria (Contrôle des matériaux), un nouvel appel d'offres devant être lancé d'ici l'été 2018, selon instructions du directeur général à cet effet.

ADOPTÉ

2017-08-256 4.1.3.4 AO 2017-09 – Réfection de la rue Victoria (Travaux)

ATTENDU l'appel d'offres AO 2017-09 pour la réfection de la rue Victoria (Travaux);

ATTENDU QUE les deux (2) soumissions suivantes étaient reçues par la Ville dans le cadre de cet appel d'offres :

<i>Soumissionnaire</i>	<i>Prix (taxes incluses)</i>
Excavation St-Pierre & Tremblay Inc.	5 398 941,48 \$
T.G.C. Inc.	5 988 678,11\$

ATTENDU QUE que les deux soumissions sont pour des montants très largement supérieurs aux prévisions budgétaires soumises par l'expert-conseil;

Il est

Proposé par Lee Patterson

Appuyé par Louise Morin

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le Conseil n'accorde aucun contrat dans le cadre de l'appel d'offres AO 2017-09 pour la réfection de la rue Victoria (Travaux), un nouvel appel d'offres devant être lancé d'ici l'été 2018, selon instructions du directeur général à cet effet.

ADOPTÉ

2017-08-257 4.1.3.5 AO 2017-10 – Dénéigement du secteur East Hill – Contrat

ATTENDU l'appel d'offres AO 2017-10 pour le déneigement du secteur East Hill;

ATTENDU QUE les quatre (4) soumissions suivantes étaient reçues par la Ville dans le cadre de cet appel d'offres :

<i>Soumissionnaire</i>	<i>Prix (taxes incluses)</i>
Excavation Dominic Carey Inc.	245 247,87 \$
3578470 Canada Inc.	193 985,58 \$
Excavation R.P. Hume Inc.	222 259,74 \$
Excavations G.A.L. Inc.	202 975,68 \$

ATTENDU QUE la plus basse soumission conforme est celle de 3578470 Canada Inc. au montant de 193 985,58 \$, taxes incluses;

Il est

Proposé par Louise Morin

Appuyé par Karine Fortin

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accorde à 3578470 Canada Inc. le contrat AO 2017-10 pour le déneigement du secteur East Hill au montant de 193 985,58 \$, taxes incluses.

ADOPTÉ

2017-08-258 4.1.3.6 AO 2017-11 – Déneigement des secteurs Fulford et Foster – Contrat

ATTENDU l'appel d'offres AO 2017-11 pour le déneigement des secteurs Fulford et Foster;

ATTENDU QUE les deux soumissions suivantes étaient reçues par la Ville dans le cadre de cet appel d'offres :

<i>Soumissionnaire</i>	<i>Prix (taxes incluses)</i>
Excavations G.A.L. Inc.	384 402,15 \$
Excavation R.P. Hume Inc.	498 504,51 \$

ATTENDU QUE la plus basse soumission conforme est celle d'Excavations G.A.L. Inc. au montant de 384 402,15 \$, taxes incluses;

Il est

Proposé par Karine Fortin

Appuyé par Robert Laflamme

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accorde à Excavations G.A.L. Inc. le contrat AO 2017-11 pour le déneigement des secteurs Fulford et Foster au montant de 384 402,15 \$, taxes incluses.

ADOPTÉ

2017-08-259 4.1.3.7 AO 2017-12 – Réfection d'un trottoir du chemin Knowlton – Contrat

ATTENDU l'appel d'offres AO 2017-12 pour la réfection d'un trottoir du chemin Knowlton;

ATTENDU QUE les trois (3) soumissions suivantes étaient reçues par la Ville dans le cadre de cet appel d'offres :

<i>Soumissionnaire</i>	<i>Prix (taxes incluses)</i>
Construction D.L.P. Inc.	286 568,32 \$
Eurovia Qc. Construction Inc.	245 315,55 \$
Pavages Maska Inc.	234 645,74 \$

ATTENDU QUE la plus basse soumission conforme est celle de Pavage Maska Inc. au montant de 234 645,74 \$, taxes incluses;

Il est

Proposé par Robert Laflamme

Appuyé par Ronald Myles

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accorde à Pavage Maska Inc. le contrat AO 2017-12 pour la réfection d'un trottoir du chemin Knowlton au montant de 234 645,74 \$, taxes incluses;

QUE la dépense soit faite à même le *Règlement 593*.

ADOPTÉ

2017-08-260 4.1.3.8 AO 2017-13 – Rechargement granulaire du chemin Papineau – Contrat

ATTENDU l'appel d'offres AO 2017-13 pour le rechargement granulaire du chemin Papineau;

ATTENDU QUE les quatre (4) soumissions suivantes étaient reçues par la Ville dans le cadre de cet appel d'offres :

<i>Soumissionnaire</i>	<i>Prix (taxes incluses)</i>
Excavation Dominic Carey	336 366,26 \$
Eurovia Québec Construction Inc.	365 912,54 \$
Excavation CMR Inc.	343 683,27 \$
Sintra Inc.	365 413,55 \$

ATTENDU QUE la plus basse soumission conforme est celle de Excavation Dominic Carey au montant de 336 366,26 \$, taxes incluses;

Il est

Proposé par Ronald Myles

Appuyé par Robert Laflamme

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accorde à Excavation Dominic Carey le contrat AO 2017-13 pour le rechargement granulaire du chemin Papineau au montant de 336 366,26 \$, taxes incluses;

QUE la dépense soit faite à même le *Règlement 613*.

ADOPTÉ

2017-08-261 4.1.3.9 AO 2017-14 – Ponceaux et glissières West Brome – Contrat

ATTENDU l'appel d'offres AO 2017-14 pour la fourniture et l'installation de ponceaux et de glissières dans le secteur de West-Brome;

ATTENDU QUE les trois (3) soumissions suivantes étaient reçues par la Ville dans le cadre de cet appel d'offres :

<i>Soumissionnaire</i>	<i>Prix (taxes incluses)</i>
Excavation Dominic Carey	142 609,24 \$
Excavations Mario Roy Inc.	205 085,07 \$
Construction P.P. Gagnon Inc.	222 726,13 \$

ATTENDU QUE la plus basse soumission conforme est celle de Excavation Dominic Carey au montant de 142 609,24 \$, taxes incluses;

ATTENDU QUE les montants des deux autres soumissions sont très largement supérieurs aux prévisions budgétaires préparées par l'expert-conseil et n'auraient pas obtenu de contrat à de tels prix;

Il est

Proposé par Louise Morin

Appuyé par Ronald Myles

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accorde à Excavation Dominic Carey le contrat AO 2017-14 pour la fourniture de ponceaux et de glissières dans le secteur de West Brome au montant de 142 609,24 \$, taxes incluses;

QUE la dépense soit faite à même le fonds général de Ville de Lac-Brome.

ADOPTÉ

2017-08-262 4.1.3.10 AO 2017-17 – Déneigement du Centre Lac-Brome – Contrat

ATTENDU l'appel d'offres AO 2017-17 pour le déneigement du Centre Lac-Brome;

ATTENDU QUE la seule soumission reçue par la Ville dans le cadre de cet appel d'offres est la suivante:

<i>Soumissionnaire</i>	<i>Prix (taxes incluses)</i>
Excavations G.A.L. Inc.	26 558,96 \$

ATTENDU QUE la soumission d'Excavations G.A.L. Inc. au montant de 26 558,96 \$, taxes incluses est conforme, ce montant

étant le prix par année pour une période contractuelle maximale de trois années;

Il est

Proposé par Lee Patterson

Appuyé par Louise Morin

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accorde à Excavations G.A.L. Inc. le contrat AO 2017-17 pour le déneigement du Centre Lac-Brome d'une durée de trois (3) années, au montant de 79 676,88 \$, taxes incluses (26 558,96 \$, taxes incluses, par année).

ADOPTÉ

2017-08-263 4.1.3.11 AO 2017-18 – Construction d'un puits pour le Parc de maisons mobiles de West Brome – Contrat

ATTENDU l'appel d'offres préparé pour la Ville par Laforest Nova Aqua pour la construction d'un puits de 200 millimètres de diamètre pour le Parc de maisons mobiles de West Brome;

ATTENDU QUE les trois (3) soumissions suivantes étaient reçues par la Ville dans le cadre de cet appel d'offres :

<i>Soumissionnaire</i>	<i>Prix (taxes incluses)</i>
Forage Techni Eau Inc.	18 580,24 \$
Puits Bernier Inc.	18 854,52 \$
Groupe Puitbec	23 880,30 \$

ATTENDU l'analyse de la conformité des soumissions par Laforest Nova Aqua et sa recommandation d'accorder le contrat à Forage Techni Eau Inc., sa soumission étant la plus basse conforme;

Il est

Proposé par Louise Morin

Appuyé par Karine Fortin

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accorde à Forage Techni Eau Inc. le contrat AO 2017-18 au montant de 18 580,24 \$, taxes incluses, pour la construction d'un puits de 200 millimètres de diamètre pour le Parc de maisons mobiles de West Brome;

QUE la dépense de ce montant soit faite à même le *Règlement 2016-07 décrétant une dépense et un emprunt pour réaliser les travaux concernant les infrastructures municipalisés du Parc des maisons mobiles de West Brome.*

ADOPTÉ

4.1.4 Ressources humaines

2017-08-264 4.1.4.1 Embauche d'un pompier

ATTENDU la résolution 2017-07-223;

Il est

Proposé par Karine Fortin

Appuyé par Robert Laflamme

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le Conseil confirme l'embauche de Ross Clarkson, conformément aux dispositions du Cahier des ressources humaines et selon les conditions et modalités contractuelles convenues avec le directeur général, monsieur Gilbert Arel lesquelles seront classées à son dossier d'employé.

ADOPTÉ

4.1.5 Divers

4.1.5.1 Liste des Immeubles en défaut de paiement de taxes municipales – Dépôt

Dépôt de l'état dressé par la trésorière indiquant les immeubles sur lesquels les taxes imposées de la municipalité n'ont pas été payées, en tout ou en partie.

Le Conseil, après avoir pris connaissance de l'état produit par la trésorière, se réserve le droit d'ordonner au greffier de vendre ces immeubles à l'enchère publique, au bureau du Conseil ou en tout autre endroit désigné dans l'ordonnance, en la manière prescrite par la *Loi sur les cités et Villes*.

2017-08-265 4.1.5.2 Office Municipal d'Habitation – États financiers 2016

Il est

Proposé par Robert Laflamme

Appuyé par Ronald Myles

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le Conseil approuve les états financiers 2016 de l'Office Municipal d'Habitation.

ADOPTÉ

2017-08-266 4.1.5.3 Office Municipal d'Habitation – Conseil d'administration provisoire – Nomination

Il est

Proposé par Ronald Myles

Appuyé par Lee Patterson

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le Conseil nomme la directrice des Finances et de la Trésorerie, madame Caroline Cusson, pour siéger sur le Conseil d'administration provisoire de l'Office Municipal d'Habitation (Gilbert Arel, directeur général : substitut), jusqu'à résolution révoquant mandat ou fin d'emploi.

ADOPTÉ

2017-08-267 4.1.5.4 Refinancement – Règlement no. 548 – Réfection Bondville (phase 2) : 1 209 101 \$

Nouveau financement :

- **Règlement no. 613 – Reconstruction de diverses routes sur le territoire de Lac-Brome : 789 399 \$**
- **Règlement no. 618 – Immobilisations : 555 500 \$**
- **Règlement no. 2016-03 – Construction de passerelles (sentier Quilliams) 635 000 \$**

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, Ville de Lac-Brome souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 3 189 000 \$ qui sera réalisé le 29 août 2017, réparti comme suit :

<u>Règlements d'emprunt n°</u>	<u>Pour un montant de \$</u>
548	290 900 \$
548	918 201 \$
613	789 399 \$
618	418 600 \$
618	136 900 \$
2016-03	635 000 \$

ATTENDU QU' il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence ;

ATTENDU QUE, conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D 7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 548, 613, 618 et 2016 03, Ville de Lac-Brome souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est

Proposé par Louise Morin

Appuyé par Ronald Myles

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1er alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 29 août 2017;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 28 février (29 février si année bissextile) et le 29 août de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D 7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

BANQUE CANADIENNE IMP. DE COMMERCE
CENTRE BANCAIRE KNOWLTON
308 CHEMIN KNOWLTON
KNOWLTON, QC J0E 1V0

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2023 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 548, 613, 618 et 2016-03 soit plus court que celui originellement fixé, c'est à dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 29 août 2017), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉ

2017-08-268 4.1.5.5 Soumissions pour l'émission d'obligations

Refinancement :

- **Règlement no. 548 – Réfection Bondville (phase 2) : 1 209 101 \$**

Nouveau financement :

- **Règlement no. 613 – Reconstruction de diverses routes sur le territoire de Lac-Brome : 789 399 \$**
- **Règlement no. 618 – Immobilisations : 555 500 \$**
- **Règlement no. 2016-03 – Construction de passerelles (sentier Quilliams) : 635 000 \$**

Date d'ouverture :	14 août 2017	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	11 h	Échéance moyenne :	4 ans et 5 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Taux de coupon d'intérêt moyen :	2,1061 %
Montant :	3 189 000 \$	Date d'émission :	29 août 2017

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts numéros 548, 613, 618 et 2016-03, Ville de Lac-Brome souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE Ville de Lac-Brome a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 29 août 2017, au montant de 3 189 000 \$;

ATTENDU QU' à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C 19) ou l'article 1066 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C 27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article :

1	VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.		
	177 000 \$	1,40000 %	2018
	181 000 \$	1,65000 %	2019
	185 000 \$	1,80000 %	2020
	188 000 \$	2,00000 %	2021
	2 458 000 \$	2,15000 %	2022
	Prix : 98,46000	Coût réel : 2,47517 %	
2	VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.		
	177 000 \$	1,40000 %	2018
	181 000 \$	1,65000 %	2019
	185 000 \$	1,85000 %	2020
	188 000 \$	2,05000 %	2021
	2 458 000 \$	2,25000 %	2022
	Prix : 98,74860	Coût réel : 2,49728 %	
3	FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.		
	177 000 \$	1,30000 %	2018
	181 000 \$	1,65000 %	2019
	185 000 \$	1,85000 %	2020
	188 000 \$	2,05000 %	2021
	2 458 000 \$	2,20000 %	2022
	Prix : 98,54800	Coût réel : 2,50094 %	

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC. est la plus avantageuse;

Proposé par Lee Patterson

Appuyé par Louise Morin

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;
- QUE l'émission d'obligations au montant de 3 189 000 \$ de Ville de Lac-Brome soit adjugée à la firme VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.;
- QUE demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;
- QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;
- QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

QUE le maire et la trésorière soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

ADOPTÉ

4.2 LÉGISLATION – AVIS DE MOTION / RÈGLEMENTS

2017-08-269 4.2.1 Règlement 2017-06 décrétant une dépense de 4 300 000 \$ et un emprunt de 2 264 000 \$ pour la réfection d'une partie de la rue Victoria – Modification

ATTENDU le *Règlement 2017-06 décrétant une dépense de 4 300 000\$ et un emprunt de 2 264 000\$ pour la réfection d'une partie de la rue Victoria*;

ATTENDU QUE ce règlement finance un projet subventionné dans le cadre du programme du fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU);

ATTENDU QUE la subvention affectée au règlement est de 2 036 320 \$ et devrait être versée de la manière suivante : 1 226 699 \$ comptant et 809 621 \$ sur vingt (20) ans;

Il est

Proposé par Louise Morin

Appuyé par Karine Fortin

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le Conseil décrète que le *Règlement 2017-06* est modifié de la manière suivante :

- Les ATTENDUS suivants sont modifiés et se lisent désormais :

Troisième « ATTENDU » :

ATTENDU QUE pour les travaux prévus au présent Règlement, la municipalité profite d'une subvention de 2 036 000 \$ dans le cadre du programme du fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU) ;

Cinquième « ATTENDU » :

ATTENDU qu'il est toutefois nécessaire de pourvoir au financement du restant des dépenses à encourir, soit de 2 264 000 \$ et que la subvention du gouvernement du Québec étant versée sur vingt (20) ans, le montant de l'emprunt total doit être 3 073 301 \$;

- Les ARTICLES suivant sont modifiés et se lisent désormais :

ARTICLE 3 :

Le Conseil affecte aux dépenses mentionnées à l'article 2, la part versée comptant par le gouvernement du Canada, au montant de 1 226 699 \$, dans le cadre du programme FEPTEU, la confirmation de ladite subvention

étant jointe au présent Règlement pour en faire partie intégrante comme « annexe B ».

Aux fins d'acquitter le reste des dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 3 073 301 \$ sur une période de vingt (20) ans.

ARTICLE 6 :

Le conseil affectera à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement l'entièreté de ladite subvention FEPTU ainsi que toute autre contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ADOPTÉ

4.2.2 Règlement 2017-07 concernant la rémunération du personnel électoral – Avis de motion et présentation – Avis de motion et présentation

Le conseiller Lee Patterson donne un avis de motion qu'un règlement concernant la rémunération du personnel électoral sera adopté à une séance ultérieure du Conseil. Le projet de ce règlement est dûment présenté par le greffier ou le maire qui en mentionne l'objet, la portée, le coût et, le cas échéant, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement. Conformément à la Loi, ce projet de règlement pourra être modifié à la suite de sa présentation sans qu'il soit nécessaire de le présenter à nouveau.

4.2.3 Règlement 2017-08 concernant le contrôle des animaux (RM 410) – Avis de motion et présentation

Le conseiller Lee Patterson donne un avis de motion qu'un règlement concernant le contrôle des animaux sera adopté à une séance ultérieure du Conseil. Le projet de ce règlement est dûment présenté par le greffier ou le maire qui en mentionne l'objet, la portée, le coût et, le cas échéant, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement. Conformément à la Loi, ce projet de règlement pourra être modifié à la suite de sa présentation sans qu'il soit nécessaire de le présenter à nouveau.

4.2.4 Règlement 2017-09 sur la protection de l'eau potable – Avis de motion et présentation

Le conseiller Lee Patterson donne un avis de motion un règlement sur le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures sera adopté à une séance ultérieure du Conseil. Le projet de ce règlement est dûment présenté par le greffier ou le maire qui en mentionne l'objet, la portée, le coût et, le cas échéant, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement. Conformément à la Loi, ce projet de règlement pourra être modifié à la suite de sa présentation sans qu'il soit

nécessaire de le présenter à nouveau.

4.2.5 Règlement 510-1 concernant la circulation des camions lourds – Avis de motion et présentation

Le conseiller Lee Patterson donne un avis de motion qu'un règlement concernant la circulation des camions lourds sera adopté à une séance ultérieure du Conseil. Le projet de ce règlement est dûment présenté par le greffier ou le maire qui en mentionne l'objet, la portée, le coût et, le cas échéant, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement. Conformément à la Loi, ce projet de règlement pourra être modifié à la suite de sa présentation sans qu'il soit nécessaire de le présenter à nouveau.

4.2.6 Règlement 545-1 concernant la circulation et le stationnement – Avis de motion et présentation

L'item est reporté à une séance ultérieure du Conseil.

4.2.7 Règlement 556-1 concernant les limites de vitesse – Avis de motion et présentation

Le conseiller Lee Patterson donne un avis de motion qu'un règlement concernant les limites de vitesse sera adopté à une séance ultérieure du Conseil. Le projet de ce règlement est dûment présenté par le greffier ou le maire qui en mentionne l'objet, la portée, le coût et, le cas échéant, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement. Conformément à la Loi, ce projet de règlement pourra être modifié à la suite de sa présentation sans qu'il soit nécessaire de le présenter à nouveau.

5. GESTION DU TERRITOIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT (GTE)

5.1 Dépôt du rapport du service de la Gestion du Territoire et de l'Environnement

Dépôt du rapport mensuel du service de la Gestion du Territoire et de l'Environnement.

5.2 Dépôt des procès-verbaux des réunions mensuelles du Comité consultatif d'urbanisme et du Comité sur la protection de l'environnement

Dépôt des procès-verbaux des réunions mensuelles du Comité consultatif d'urbanisme et du Comité sur la protection de l'environnement.

5.3 DEMANDES DE MODIFICATION EXTÉRIEURE – PIIA

2017-08-270 5.3.1 711, chemin Lakeside – Lot 4 264 716, Zone UC-3-C15

ATTENDU le dépôt d'une demande visant à modifier la couleur du revêtement extérieur;

ATTENDU la résolution 17-085 du CCU et sa recommandation d'accepter la demande;

Il est

Proposé par Robert Laflamme

Appuyé par Ronald Myles

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accepte la demande visant à modifier la couleur du revêtement extérieur au 711, chemin Lakeside – Lot 4 264 716, zone UC-3-C15.

ADOPTÉ

2017-08-271 5.3.2 709, chemin Lakeside – Lot 4 264 716 , Zone UC-3-C15

ATTENDU le dépôt d'une demande visant à construire un cabanon;

ATTENDU la résolution 17-086 du CCU et sa recommandation d'accepter la demande;

Il est

Proposé par Robert Laflamme

Appuyé par Louise Morin

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accepte la demande visant à construire un cabanon au 709, chemin Lakeside – Lot 4 264 716 , zone UC-3-C15.

ADOPTÉ

2017-08-272 5.3.3 554, chemin de Knowlton – Lot 4 267 465, Zone UC-4-L13

ATTENDU le dépôt d'une demande visant à installer une enseigne à plat;

ATTENDU la résolution 17-087 du CCU et sa recommandation d'accepter la demande;

Il est

Proposé par Robert Laflamme

Appuyé par Lee Patterson

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accepte la demande visant à installer une enseigne à plat au 554, chemin de Knowlton – Lot 4 267 465, zone UC-4-L13.

ADOPTÉ

2017-08-273 5.3.4 1145, chemin de Knowlton – Lot 3 940 063, Zone UC-1-M2

ATTENDU le dépôt d'une demande visant à installer du revêtement extérieur sur le garage existant;

ATTENDU la résolution 17-088 du CCU et sa recommandation d'accepter la demande;

Il est

Proposé par Robert Laflamme

Appuyé par Louise Morin

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accepte la demande visant à installer du revêtement extérieur sur le garage existant au 1145, chemin de Knowlton – Lot 3 940 063, zone UC-1-M2.

ADOPTÉ

2017-08-274 5.3.5 169, chemin de Knowlton – Lot 4 265 818, Zone URA-25-K16

ATTENDU le dépôt d'une demande visant à modifier l'apparence des lucarnes;

ATTENDU la résolution 17-089 du CCU et sa recommandation d'accepter la demande;

Il est

Proposé par Robert Laflamme

Appuyé par Karine Fortin

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accepte la demande visant à modifier l'apparence des lucarnes au 169, chemin de Knowlton – Lot 4 265 818, zone URA-25-K16.

ADOPTÉ

2017-08-275 5.3.6 141, chemin de Knowlton – Lot 4 265 816, Zone URA-25-K16

ATTENDU le dépôt d'une demande visant à remplacer le recouvrement de toiture;

ATTENDU la résolution 17-090 du CCU et sa recommandation d'accepter la demande;

Il est

Proposé par Robert Laflamme

Appuyé par Ronald Myles

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accepte la demande visant à remplacer le recouvrement de toiture au 141, chemin de Knowlton – Lot 4 265 816, zone URA-25-K16.

ADOPTÉ

2017-08-276 5.3.7 86, rue Victoria – Lot 4 266 424, Zone URA-20-K15

ATTENDU le dépôt d'une demande visant à modifier les fenêtres, les portes, le revêtement extérieur et les composantes du patio arrière;

ATTENDU la résolution 17-091 du CCU et sa recommandation d'accepter la demande;

Il est

Proposé par Robert Laflamme

Appuyé par Louise Morin

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accepte la demande visant à modifier les fenêtres, les portes, le revêtement extérieur et les composantes du patio arrière au 86, rue Victoria – Lot 4 266 424, zone URA-20-K15.

ADOPTÉ

2017-08-277 5.3.8 19, chemin Howard – Lot 3 98 558, Zone ID-18-G-6

ATTENDU le dépôt d'une demande visant à remplacer les fenêtres de la grange;

ATTENDU la résolution 17-092 du CCU et sa recommandation d'accepter la demande;

Il est

Proposé par Robert Laflamme

Appuyé par Lee Patterson

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accepte la demande visant à remplacer les fenêtres de la grange au 19, chemin Howard – Lot 3 98 558, zone ID-18-G-6.

ADOPTÉ

2017-08-278 5.3.9 773, chemin Lakeside – Lot 4 264 704, Zone UC-3-C15

ATTENDU le dépôt d'une demande visant à remplacer le recouvrement de toiture, ajouter un toit au-dessus du perron, modifier l'apparence des garde-corps et modifier la couleur du revêtement extérieur et son apparence;

ATTENDU la résolution 17-093 du CCU et sa recommandation d'accepter la demande;

Il est

Proposé par Robert Laflamme

Appuyé par Louise Morin

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accepte la demande visant à remplacer le recouvrement de toiture, ajouter un toit au-dessus du perron, modifier l'apparence des garde-corps et modifier la couleur du revêtement extérieur et son apparence au 773, chemin Lakeside – Lot 4 264 704, zone UC-3-C15.

ADOPTÉ

2017-08-279 5.3.10 16, rue Lansdowne – Lot 4 266 440, Zone URA-12-K15

ATTENDU le dépôt d'une demande visant un agrandissement devant relier le garage existant à la résidence;

ATTENDU la résolution 17-094 du CCU et sa recommandation d'accepter la demande;

Il est

Proposé par Robert Laflamme

Appuyé par Karine Fortin

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accepte la demande visant un agrandissement devant relier le garage existant à la résidence 16, rue Lansdowne – Lot 4 266 440, zone URA-12-K15.

ADOPTÉ

5.4 DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

Le conseiller Laflamme invite à s'exprimer toute personne désirant formuler des observations au sujet de tout vote portant sur une demande de dérogation mineure.

2017-08-280 5.4.1 292, chemin Lakeside – Lot 4 265 703, Zone R-2-I17

ATTENDU le dépôt d'une demande visant à régulariser l'existence d'un logement secondaire comportant deux étages et ayant une superficie habitable correspondante à 54.74% de celle du bâtiment principal sur le lot 4 265 703;

ATTENDU QUE l'alinéa 6 de l'article 128 du *Règlement de zonage no 596* limite les logements secondaires détachés à un étage et fixe la superficie habitable maximale à 50% de la superficie au sol du bâtiment principal;

ATTENDU le dépôt d'une demande de dérogation mineure;

ATTENDU la résolution 17-095 du CCU et la recommandation au Conseil d'accepter la demande;

Il est

Proposé par Robert Laflamme

Appuyé par Ronald Myles

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accepte la demande de dérogation mineure visant à régulariser l'existence d'un logement secondaire comportant deux étages et ayant une superficie habitable correspondante à 54.74% de celle du bâtiment principal sur le lot 4 265 703 au 292, chemin Lakeside – Lot 4 265 703, Zone R-2-117.

ADOPTÉ

2017-08-281

5.4.2 16, rue Lansdowne – Lot 4 266 440, Zone URA-12-K15

ATTENDU le projet d'annexer le garage détaché à la résidence;

ATTENDU QUE la norme stipulée à l'annexe VII du *Règlement de zonage no 596* et le fait que la réalisation d'un tel projet entraînerait un empiétement dans la marge latérale minimale;

ATTENDU le dépôt d'une demande de dérogation mineure;

ATTENDU QUE le projet d'attacher les deux bâtiments existants provient essentiellement de la construction d'un passage fermé facilitant l'accès au garage à partir de la résidence;

ATTENDU la résolution 17-096 du CCU et la recommandation au Conseil de refuser la demande;

Il est

Proposé par Robert Laflamme

Appuyé par Lee Patterson

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accepte la demande de dérogation mineure visant à annexer le garage détaché à la résidence au 16, rue Lansdowne – Lot 4 266 440, zone URA-12-K15.

ADOPTÉ

Monsieur Pierre Beaudoin fait des représentations s'opposant à la demande.

2017-08-282 5.4.3 4, chemin Sugar Hill – Lot 4 267 527, Zone RF-11-M16

ATTENDU le projet de reconstruire à une distance de 9,10 mètres de la ligne avant, un garage avec un deuxième étage;

ATTENDU QUE l'annexe VII du *Règlement de zonage no 596* fixe la marge avant minimale à 10,5 mètres;

ATTENDU le dépôt d'une demande de dérogation mineure;

ATTENDU la résolution 17-097 du CCU et la recommandation au Conseil de refuser la demande.

Il est

Proposé par Robert Laflamme

Appuyé par Lee Patterson

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accepte la demande de dérogation mineure visant à reconstruire à une distance de 9,10 mètres de la ligne avant un garage avec un deuxième étage au 4, chemin Sugar Hill – Lot 4 267 527, Zone RF-11-M16.

ADOPTÉ

2017-08-283 5.4.4 52, chemin de la Baie-Robinson – Lot 3 938 992, Zone UV-2-G13

ATTENDU le projet de reconstruire et agrandir une terrasse en bande de protection riveraine;

ATTENDU QUE l'article 80 du *Règlement de zonage no 596* interdit toutes constructions dans la bande de protection riveraine;

ATTENDU le dépôt d'une demande de dérogation mineure;

ATTENDU la recommandation du CCE à l'effet que les propriétaires s'engagent à ne pas tondre le gazon sur un (1) mètre au pourtour de la terrasse ainsi qu'à déposer un plan de revégétalisation au Service de la gestion du territoire pour approbation;

ATTENDU la résolution 17-098 du CCU et la recommandation au Conseil d'accepter la reconstruction mais de refuser le un (1) mètre additionnel et de suivre la recommandation du CCE quant au dépôt d'un plan de revégétalisation de la bande riveraine et de renaturalisation d'une bande de un (1) mètre autour de la terrasse;

Il est

Proposé par Robert Laflamme

Appuyé par Louise Morin

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accepte d'accorder la demande de dérogation mineure conditionnellement au dépôt d'un plan de revégétalisation de la bande riveraine et de renaturalisation d'une bande de un (1) mètre autour de la terrasse pour l'installation sise au 52, chemin de la Baie-Robinson – Lot 3 938 992, zone UV-2-G13.

ADOPTÉ

Monsieur Pierre Beaudoin fait des représentations mettant en garde contre ce genre de dérogation mineure.

2017-08-284 5.4.5 Lot 4 265 000, rue des Colibris, Zone UV-8-E15

ATTENDU le projet de construire une résidence empiétant par 1,5 mètre dans la marge latérale minimale;

ATTENDU QUE l'annexe VII du *Règlement de zonage no 596* fixe la marge latérale minimale à 3 mètres;

ATTENDU le dépôt d'une demande de dérogation mineure;

ATTENDU la résolution 17-099 du CCU et la recommandation au Conseil de refuser la demande;

Il est

Proposé par Robert Laflamme

Appuyé par Karine Fortin

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le Conseil refuse la demande de dérogation mineure qui permettrait de construire une résidence empiétant par 1,5 mètre dans la marge latérale minimale concernant le lot 4 265 000, rue des Colibris, zone UV-8-E15, l'application du règlement ne causant pas un préjudice sérieux au demandeur.

ADOPTÉ

2017-08-285 5.4.6 88, chemin de Baie-Robinson – Lot 4 264 839, Zone UV-2-G13

ATTENDU le projet d'ajouter un étage à la résidence à une distance de 2,2 mètres de la ligne latérale;

ATTENDU QUE l'article 137 du *Règlement de zonage no 596* stipule une distance de 2,4 mètres pour cette marge latérale;

ATTENDU le dépôt d'une demande de dérogation mineure;

ATTENDU QUE la recommandation du CCE à l'effet que le puits soit accessible et repérable visuellement et que le dépôt d'un plan de revégétalisation sur 5 mètres à partir de la ligne naturelle des hautes eaux soit déposé au Service de la gestion du territoire;

ATTENDU la résolution 17-100 du CCU et la recommandation au Conseil d'accepter la demande, selon la recommandation du CCE;

Il est

Proposé par Robert Laflamme

Appuyé par Ronald Myles

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accepte la demande de dérogation mineure d'ajouter un étage à la résidence à une distance de 2,2 mètres de la ligne latérale au 88, chemin de Baie-Robinson – Lot 4 264 839, zone UV-2-G13, à la condition que le puits soit accessible et repérable visuellement et du dépôt d'un plan de revégétalisation sur 5 mètres à partir de la ligne naturelle des hautes eaux.

ADOPTÉ

2017-08-286 5.4.7 655, chemin Lakeside – Lot 4 265 224, Zone RBE-2-E16

ATTENDU le projet de construire une terrasse en bande riveraine;

ATTENDU QUE l'article 80 du *Règlement de zonage no 596* interdit toutes constructions dans la bande de protection riveraine;

ATTENDU le dépôt d'une demande de dérogation mineure;

ATTENDU la résolution 17-101 du CCU et la recommandation au Conseil de refuser la demande, l'application du règlement ne causant pas un préjudice sérieux au demandeur;

Il est

Proposé par Robert Laflamme

Appuyé par Karine Fortin

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le Conseil refuse la demande de dérogation mineure cherchant à permettre l'empiètement visé dans le cadre de la construction d'une terrasse en bande riveraine au 655, chemin Lakeside – Lot 4 265 224, zone RBE-2-E16, l'application du règlement ne causant pas un préjudice sérieux au demandeur.

ADOPTÉ

5.5 DEMANDE(S) À LA CPTAQ

N/A

5.6 DEMANDE(S) DE LOTISSEMENT

N/A

5.7 DEMANDE DE CHANGEMENT DE ZONAGE

2017-08-287 5.7.1 Terrasses des Boisés - Lots 3 939 012, 3 939 555 – et chemin de Bondville – Lot 4 122 037, Zone RB-1-H12

ATTENDU le dépôt d'une demande de changement de zonage visant les lots 3 939 012, 3 939 555 et lot 4 122 037, cadastre du Québec, à Lac-Brome;

ATTENDU QUE ces lots sont en zone RB-1-H12 et que, jusqu'en 2013, la réglementation d'urbanisme autorisait à l'intérieur des limites de cette même zone l'ensemble des usages visés par la présente demande;

ATTENDU QUE la portion sud de la zone RB-1-H12 formée par le développement « Les Terrasses des Boisés » comprend majoritairement des unités de quatre logements ainsi que de l'habitation unifamiliale jumelée;

ATTENDU QUE le demandeur est propriétaire des lots vacants 3 939 012, 3 939 555 et 4 122 037 qui sont tous situés dans le développement « Les Terrasses des Boisés »;

ATTENDU la résolution 17-102 du CCU et sa recommandation au Conseil de refuser cette demande de changement de zonage pour l'ensemble de la zone RB-1-H12, mais recommanderait une éventuelle modification visant à autoriser ces usages dans une nouvelle zone comprenant uniquement le secteur « Les terrasses des Boisés »;

Il est

Proposé par Robert Laflamme

Appuyé par Lee Patterson

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le Conseil demande qu'un projet de règlement visant la modification demandée mais tenant compte des limites recommandées par le CCU. lui soit présenté pour étude et appréciation, dans les 90 jours de l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉ

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE / ÉQUIPEMENT

6.1 Rapport mensuel du directeur du service des Incendies et responsable des Premiers répondants

Dépôt du rapport mensuel du directeur du service des Incendies et responsable des Premiers répondants.

7. TRAVAUX PUBLICS

7.1 Rapport mensuel du service des Travaux publics

Dépôt du rapport du service des Travaux publics.

8. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

8.1 Rapport mensuel du LSCLB

Dépôt du rapport mensuel des Services communautaires.

8.2 Demandes d'aide financière

2017-08-288

8.2.1 Festival international d'Harmonies celtiques

ATTENDU le « Fonds de soutien aux activités de Loisirs, Culture, Tourisme et Vie Communautaire 2017 »;

ATTENDU la demande et la note de service de la directrice de LSCLB;

Il est

Proposé par Louise Morin

Appuyé par Karine Fortin

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le Conseil autorise la dépense de **10 000 \$** à titre de contribution financière à l'édition 2017 du *Festival international d'Harmonies Celtiques*.

ADOPTÉ

2017-08-289

8.2.2 L'Harmonie des saisons

ATTENDU le « Fonds de soutien aux activités de Loisirs, Culture, Tourisme et Vie Communautaire 2017 »;

ATTENDU la demande et la note de service de la directrice de LSCLB;

Il est

Proposé par Louise Morin

Appuyé par Robert Laflamme

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le Conseil autorise la dépense de **1 000 \$** à titre de contribution financière à l'Harmonie des saisons, pour l'année 2017.

ADOPTÉ

2017-08-290

8.2.3 Club Optimiste Yamaska - Marche contre le cancer

ATTENDU la demande de contribution soumise par le Club Optimiste Yamaska pour l'édition 2017 de la « Marche contre le cancer »;

Il est

Proposé par Louise Morin

Appuyé par Ronald Myles

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le Conseil autorise la dépense de **500 \$** à titre de contribution financière à l'édition 2017 de la « Marche contre le cancer » organisée par Club Optimiste Yamaska.

ADOPTÉ

8.3 Demandes d'utilisation du domaine public

2017-08-291

8.3.1 Tour cycliste « Défi des Cantons »

ATTENDU la demande d'utilisation du domaine public de Vélo Québec pour le tour cycliste « Défi des Cantons »;

ATTENDU la note de service de la directrice de LSCLB;

Il est

Proposé par Louise Morin

Appuyé par Ronald Myles

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le Conseil autorise, aux conditions de ladite note de service, la demande d'utilisation du domaine public pour la tenue du tour cycliste « Défi des Cantons » sur certaines voies de circulation, le samedi 9 septembre 2017 de 8 h à 16 h, les organisateurs de l'événement devant obtenir toute autre autorisation des autorités compétentes.

ADOPTÉ

2017-08-292

8.3.2 Aviron Knowlton - Lancement

ATTENDU la demande d'utilisation du domaine public du club « Aviron Knowlton »;

ATTENDU la note de service de la directrice de LSCLB;

Il est

Proposé par Louise Morin

Appuyé par Lee Patterson

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le Conseil autorise, aux conditions de ladite note de service, la demande d'utilisation du domaine public du club « Aviron Knowlton » à la plage Douglass, le 26 août (27 août, en cas de pluie ou de forte demande) 2017, les organisateurs de l'événement devant obtenir toute autre autorisation des autorités compétentes.

ADOPTÉ

2017-08-293

8.3.3 Club Optimiste de Lac-Brome - Barrage routier

ATTENDU la demande d'utilisation du domaine public par le Club Optimiste de Lac-Brome;

ATTENDU la note de service de la directrice de LSCLB;

Il est

Proposé par Louise Morin

Appuyé par Karine Fortin

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le Conseil autorise, aux conditions de ladite note de service, la demande d'utilisation du domaine public pour la tenue d'un barrage routier par le Club Optimiste de Lac-Brome sur le chemin Knowlton (en face de KDC Knowlton) le 23 septembre (24 septembre, en cas de pluie) 2017 de 10 h à 14 h, les organisateurs de l'événement devant obtenir toute autre autorisation des autorités compétentes.

ADOPTÉ

9. ÉCONOMIE LOCALE ET TOURISME

2017-08-294 9.1 Québec branché – Projet Bell Canada

ATTENDU le programme *Québec branché* du gouvernement du Québec;

ATTENDU le projet (#279) déposé par Bell Canada dans le cadre dudit programme, lequel vise à améliorer les services Internet large bande sur le territoire de la Ville, une priorité pour notre collectivité, et bénéficiera notamment aux résidences et aux entreprises;

Il est

Proposé par Louise Morin

Appuyé par Robert Laflamme

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le conseil municipal appuie par résolution le projet déposé par Bell Canada dans le cadre du programme *Québec branché* du gouvernement du Québec (projet # 279), lequel projet permettra d'améliorer les services Internet large bande sur le territoire de Ville de Lac-Brome, une priorité pour notre collectivité, et bénéficiera notamment aux résidences et aux entreprises.

ADOPTÉ

10. VARIA

2017-08-295 10.1 Rue Jean-Lapierre – Demande d'officialiser un odonyme

ATTENDU le développement domiciliaire « Les Résidences du Marché » situé sur le lot 4 265 908, cadastre du Québec;

ATTENDU QUE le promoteur immobilier demande au Conseil de faire officialiser l'odonyme « Rue Jean-Lapierre » par la Commission de toponymie du Québec;

Il est

Proposé par Karine Fortin

Appuyé par Robert Laflamme

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le Conseil demande à la Commission de toponymie du Québec d'officialiser l'odonyme « Rue Jean-Lapierre » situé sur le lot 4 265 908, cadastre du Québec, dans le développement domiciliaire « Les Résidences du Marché ».

ADOPTÉ

2017-08-296 10.2 Lot 4 267 730 – Vente

ATTENDU QUE la Ville recevait une offre d'achat pour le terrain désigné sous le numéro de lot 4 267 730 du cadastre du Québec;

ATTENDU QUE cette offre d'achat est au montant de 7 000 \$ et correspond à l'estimé de la valeur marchande du lot préparé pour la Ville par la firme J.P. Cadrin & Ass. Inc. en date du 7 novembre 2016;

ATTENDU QUE ce lot désaffecté ne sert aucune fin publique et qu'il est loisible à la Ville de l'aliéner pour le montant offert;

ATTENDU QUE l'acte de cession publié au Registre Foncier du Québec sous le numéro d'inscription 15 628 666 comprend une clause résolutoire au bénéfice du cédant, le ministre du Revenu du Québec;

ATTENDU QU' il y a lieu pour la Ville de demander au ministre du Revenu du Québec de lui accorder une mainlevée de ladite clause afin que les acquéreurs puissent bénéficier d'un titre clair sur ledit immeuble;

Il est

Proposé par Robert Laflamme

Appuyé par Ronald Myles

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE Le Conseil déclare et décrète que le lot désigné sous le numéro 4 267 730 du cadastre du Québec, est désaffecté, ne sert aucune utilité publique et ne fait pas partie du domaine public de la Ville;

QUE le Conseil accepte l'offre d'achat, pour la somme de 7 000 \$, du lot désigné sous le numéro 4 267 730 du cadastre du Québec, tous les frais associés (arpentage, notariat, etc., le cas échéant) relatifs à cette transaction devant être à la charge des acquéreurs;

- QUE cette vente est conditionnelle à l'obtention, par la Ville, d'une mainlevée de la clause résolutoire comprise à l'acte de cession publié au Registre Foncier du Québec sous le numéro d'inscription 15 628 166;
- QUE le Conseil demande au ministre du Revenu du Québec (Revenu Québec) la mainlevée de ladite clause résolutoire;
- QUE Ville de Lac-Brome s'engage, en contrepartie de ladite mainlevée, à remettre au ministre du Revenu du Québec le produit de la vente, 7 000 \$, lequel constitue la juste valeur marchande dudit lot, en conformité au 5^e paragraphe de la clause résolutoire dudit acte;
- QUE Ville de Lac-Brome s'engage, en contrepartie de ladite mainlevée, à payer les frais d'évaluation (s'il y a lieu) des lots à être libérés, et ce, même si la transaction ne devait finalement pas se faire;
- QUE le Conseil mandate le maire, Richard Burcombe, et le directeur général, Gilbert Arel, pour signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de vente et tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉ

2017-08-297 10.3 Surplus d'actif – Vente à l'encan

- ATTENDU l'existence à l'actif de la Ville de certains biens meubles de peu de valeur ou très détérioré ou dans un état militant pour leur remplacement;
- ATTENDU QU' il y a lieu de classer un tel bien en « surplus d'actifs » de manière à pouvoir l'aliéner par enchères et, à défaut d'enchères, le vendre de gré à gré ou le donner à un organisme de bienfaisance ou même le détruire, conformément aux articles 934, 935, 939, 940, 942, 943, 946 du *Code civil du Québec*. et à l'article 461 de la *Loi sur les cités et les villes*;
- ATTENDU QUE tout bien en surplus d'actif jusqu'alors affecté à l'utilité publique n'a plus lieu de faire partie du domaine public de la Ville et, de ce fait, devient dès lors aliénable du patrimoine de la Ville;
- ATTENDU les recommandations du directeur général concernant les biens en surplus d'actif en date de la présente séance;

Il est

Proposé par Ronald Myles

Appuyé par Louise Morin

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le Conseil déclare exclus de son domaine public tout bien visé par les recommandations du directeur général concernant les biens en surplus d'actif en date de la présente séance;

QUE le Conseil autorise l'aliénation par enchères de tel bien et, à défaut d'enchères, en autorise la vente de gré à gré ou le don à un organisme de bienfaisance ou même sa destruction, à toute date et à tout endroit déterminé par le directeur général.

ADOPTÉ

11. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Yves Banchong : Demande des précisions concernant le projet dans le cadre du programme *Québec Branché*. Le maire donne les précisions demandées.

Denis Charland : Demande des précisions concernant le projet de reconstruction d'une partie de la rue Victoria. Le maire Burcombe et monsieur Arel, le directeur général, donnent les précisions demandées.

Pierre Beaudoin : Demande des précisions concernant le projet du Centre aquatique. Le maire Burcombe répond que la Ville attend un suivi de la Fondation Carke avant de prendre position quant au futur d'un tel projet.

Bryan Green : Demande des précisions concernant la vente d'un terrain de golf. Le maire Burcombe donne les précisions demandées.

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

2017-08-298

Il est

Proposé par Lee Patterson

Appuyé par Louise Morin

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE la séance soit levée, l'ordre du jour étant épuisé.
Il est 20h30

ADOPTÉ

Richard Burcombe
Maire

Me Edwin John Sullivan
Greffier